



**Procès-verbal de la cinquième assemblée ordinaire de l'année 2020 du conseil d'administration du Conseil de quartier Saint-Roch, tenue le jeudi 10 septembre 2020, à 19h00.**

### **PRÉSENCES**

Mmes	Véronique Chabot	Présidente (2021)
	Lise Côté Comeau	Trésorière (2020)
	Michèle Dumas-Paradis	Secrétaire (2020)
	Frédérique Lavoie	Administratrice (2021)
MM.	Pierre Maheux	Administrateur (2021)
	Philippe Morissette	Administrateur (2021)

### **AUTRES PRÉSENCES**

Mmes	Pascale Laliberté	Secrétaire de rédaction
	Diane Collin	Ville de Québec, conseillère en urbanisme,
MM.	Pierre-Luc Lachance	Conseiller municipal (membre non-votant)
	Daniel Leclerc	Ville de Québec, conseiller en consultations publiques

L'assemblée a eu lieu à huis-clos.

## ORDRE DU JOUR

<b>20-05-1</b>	<b>Ouverture de l'assemblée</b>	19 h 05
<b>20-05-2</b>	<b>Présences</b>	19 h 06
<b>20-05-3</b>	<b>Lecture et adoption de l'ordre du jour</b>	19 h 07
<b>20-05-4</b>	<b>Adoption du procès-verbal du 27 août 2020</b>	19 h 08
<b>20-05-5</b>	<b>Fonctionnement interne du conseil de quartier</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Annonce de l'AGA le 17 septembre 2020</li><li>• Dépôt du rapport annuel 2019 et États financiers</li><li>• Recherche de nouveaux administrateurs</li></ul>	19 h 09
<b>20-05-6</b>	<b>Trésorerie</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Chèque à émettre</li></ul>	19 h 10
<b>20-05-7</b>	<b>Demande d'opinion de la Ville de Québec</b> « Modifications au Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur sud du centre-ville Saint-Roch et au Règlement de l'arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme » <a href="https://participationcitoyenne.ville.quebec.qc.ca/ppu-secteur-sud-saint-roch-rvq-2854">https://participationcitoyenne.ville.quebec.qc.ca/ppu-secteur-sud-saint-roch-rvq-2854</a>	19 h 11
<b>20-05-8</b>	<b>Varia</b>	20 h 24
<b>20-05-9</b>	<b>Levée de l'assemblée*</b>	20 h 25

*\*Les heures prévues peuvent varier*

Interlocuteur privilégié de la Ville, le conseil de quartier a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins concernant leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique.

### **20-05-1 Ouverture de l'assemblée**

L'assemblée du Conseil de quartier Saint-Roch (CQSR) débute à 19h15.

### **20-05-2 Présences**

### **20-05-3 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

#### **RÉSOLUTION CA20-05-48**

SUR PROPOSITION DE Mme Véronique Chabot DÛMENT APPUYÉE PAR M. Philippe Morissette, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la cinquième assemblée ordinaire de 2020 du Conseil de quartier Saint-Roch.

Le point « mention des correspondances et représentations » est ajouté au point et les sujets suivants seront abordés :

- Blog
- Parc de proximité
- Déneigement
- Politique de sécurité routière

Adopté.

### **20-05-4 Adoption du procès-verbal d'août 2020**

#### **RÉSOLUTION CA20-05-49**

SUR PROPOSITION DE Mme Véronique Chabot DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Lise Côté Comeau, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du Conseil de quartier Saint-Roch qui a eu lieu le 27 août 2020.

Adopté.

### **20-05-5 Fonctionnement interne du conseil de quartier**

- Annonce de l'AGA le 17 septembre

#### **RÉSOLUTION CA20-05-50**

CONSIDÉRANT le contexte épidémiologique et les recommandations de la santé publique d'éviter les rassemblements publics;

SUR PROPOSITION DE Mme Véronique Chabot DÛMENT APPUYÉE PAR M. Philippe Morissette, IL EST RÉSOLU de reporter l'AGA au 29 octobre par vidéoconférence à 19h.

Adopté.

- Dépôt du rapport annuel 2019 et États financiers

Le dépôt du rapport annuel et les États financiers 2019 sera déposé lors de l'AGA du 29 octobre.

- Nouveaux administrateurs recherchés

Lors de l'AGA, il y aura une possibilité de 7 postes à combler au conseil d'administration: 2 femmes élues, 2 hommes élus et une possibilité de 3 cooptations. Afin de mieux représenter le quartier, le CA devrait être le plus diversifié possible. Les candidats recherchés pourraient avoir les profils suivants:

- Un ou une parent d'enfant fréquentant un des établissements scolaires du quartier, pouvant bonifier les actions et les points de vue du CA par son expérience de vie en famille dans le quartier;
- Un ou une personne nouvellement arrivée au Québec souhaitant apprendre sur les enjeux connus du quartier, partager les siens, se créer un nouveau réseau social en personne, et s'exercer à la démocratie participative municipale;
- Un ou une personne qui opère un commerce dans le quartier, pouvant apporter le point de vue d'un commerçant sur les divers enjeux du quartier et contribuer aux idées et demandes pour conserver et stimuler la vitalité économique du quartier;
- Un ou une personne du milieu communautaire, pouvant apporter à certains enjeux du quartier un point de vue des personnes marginalisées ou vulnérables afin qu'elles soient mieux comprises et considérées dans les projets;
- Un ou une personne provenant du milieu culturel ou artistique, pouvant contribuer à réfléchir et créer des manières de s'exprimer dans notre quartier en cette période où l'art pourrait tellement faire du bien;
- Un ou une citoyenne de longue date du quartier pour servir de mémoire et garnir nos discussions d'anecdotes et permettre de prendre un certain recul sur les enjeux en cours;
- Toute autre résident du quartier intéressé à s'impliquer positivement dans le groupe où l'on s'exerce à la participation citoyenne;
- Un ou une étudiante résidant dans le quartier.

Ces postes à combler et profils recherchés pourront être affichés sur Facebook, dans l'infolettre du CQSR, sur MonSaintRoch.com, sur le site web de SDC.

#### **20-04-6 Trésorerie**

- Chèque à émettre

#### **RÉSOLUTION CA20-05-51**

SUR PROPOSITION DE Mme Véronique Chabot DUMENT APPUYÉE PAR Mme Frédérique Lavoie, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de quartier Saint-Roch paie à Mme Odile Rochon un montant de 90 dollars pour la rédaction du procès-verbal du 27 août 2020.

Adopté.

## **20-05-7 Demande d'opinion de la Ville de Québec**

« Modifications au Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur sud du centre-ville Saint-Roch et au Règlement de l'arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme » <https://participationcitoyenne.ville.quebec.qc.ca/ppu-secteur-sud-saint-roch-rvq-2854>

La Ville souhaite apportés quatre groupes d'ajustement au règlement d'urbanisme de l'arrondissement, le PPU R.C.A 1VQ 388. La Ville explique que ce sont des demandes ciblées pour harmoniser des irrégularités mineures. Ces dernières ne changent pas les fondements du PPU adopté en 2017.

Les demandes d'opinion sont organisées dès qu'il y a une demande de modification au zonage; une demande de changement d'occupation dans un édifice ou une demande de dérogation mineure.

Une consultation écrite en ligne a été mise en place pour recueillir l'opinion publique. Des cartons d'invitation pour y participer ont été envoyés à 2000 résidents du quartier Saint-Roch. Les citoyens peuvent s'exprimer jusqu'au 11 septembre 2020.

La Ville présente les modifications proposées et consulte le CQSR pour avoir son opinion à leur sujet. Les modifications ciblées sont les suivantes :

1. Autoriser l'usage C3 - Lieu de rassemblement au 2e étage dans la zone couvrant le tronçon est de la rue Saint-Joseph, pour un organisme littéraire

La zone visée est la 120224 MB. La Ville juge que la rue Saint-Joseph est un axe culturel et que la demande concorde avec la nature de ce tronçon de l'artère commerciale.

Le CQSR ne voit pas d'enjeux à la modification.

2. Autoriser les usages C1 - Services administratifs et I1 - Industrie de haute technologie à tous les étages dans différentes aires du tronçon est de la rue Saint-Joseph et de la rue de Xi'an

Les aires touchées par cette modification sont M\_PC\_17; CMA\_PC\_25; M\_PC\_11 et M\_PC12. La Ville juge que l'usage C1 à tous les niveaux aura peu d'impact sur l'animation de la rue puisque plusieurs usages commerciaux sont autorisés et actifs. La gestion du territoire ajoutera à ces zones l'obligation d'une vitrine active au RC.

Les administrateurs du CQSR émettent les commentaires et posent les questions qui suivent :

- Est-ce que cela change l'usage commercial des premiers étages?

La Ville pense que cela n'affectera pas le caractère commercial du secteur, car les édifices avoisinants ont déjà la possibilité d'installer des locaux administratifs ou des bureaux du secteur de l'Industrie de haute technologie au rdc.

- Est-ce que ces changements peuvent affecter les types d'activités au rdc de la rue Saint-Joseph, secteur entre de la Couronne et rue Saint-Dominique? Les administrateurs du CQSR émettent des réserves. Il y a une crainte qu'une grande section de la rue Saint-Joseph se transforme en secteur de bureau et que la rue perde son caractère commercial.

La Ville répond que pour qu'une entreprise ait une des bureaux au rez-de-chaussée d'une des aires visées par le changement apporté au règlement, cela prend une vitrine active. Cette condition a pour but d'assurer et de conserver la vitalité et l'animation de la rue Saint-Joseph. En exemple, une entrée, une salle d'attente ou un écran projetant des images de l'entreprise louant les bureaux à l'étage serait considérée des vitrines actives par la Ville.

- Est-ce que les départements de la Ville travaillent sur des programmes de revitalisation économique? Les administrateurs soumettent l'idée de jumeler le zonage proposé avec des initiatives de revitalisation économiques pour rendre la rue Saint-Joseph plus conviviale.

La Ville répond qu'il existe déjà des programmes de subvention pour ce genre d'enjeux.

Les administrateurs du CQSR critiquent vivement le peu de vitalité du quartier et la manque de services de proximité. Ils craignent que permettre l'usage de services administratifs et d'industries de haute technologie, soit des bureaux, à tous les étages dans différentes aires du tronçon est de la rue Saint-Joseph accentuent cette situation déjà problématique. Le risque est que ce segment de la rue St-Joseph devienne peu animé et morose à l'instar du segment entre de la Couronne et St-Dominique sur le Boulevard Charest où il y a majoritairement des en-

trées de bureaux et très peu de commerces. Le C.A. est donc défavorable à cette modification.

3. Autoriser les usages P5 - Établissement de santé sans hébergement et P6 - Établissement de santé avec hébergement dans l'aire près de l'intersection des rues de la Couronne et du Prince-Edouard, pour la clinique Sabsa

La clinique Sabsa doit être relocalisée dans un édifice. Le déménagement sera au 265 rue de la Couronne. Le changement serait permis dans la zone 1265HB.

Le CQSR ne voit pas d'enjeux à la modification.

4. Réviser le nombre maximal de débits d'alcool permis afin de régulariser deux établissements (Le D'Auteuil et le Deux22)

Le changement touche le groupe formé des aires M\_PC\_4 et M\_PC\_6.

Le CQSR ne voit pas d'enjeux à la modification.

La position des administrateurs du CQSR sur les modifications proposées est votée. Les résultats sont les suivants :

Modification 1 – Autoriser l'usage C3 - Lieu de rassemblement au 2e étage dans la zone couvrant le tronçon est de la rue Saint-Joseph, pour un organisme littéraire

POUR

5 membres sont favorables

Une abstention

Modification 2 – Autoriser les usages C1 - Services administratifs et I1 - Industrie de haute technologie à tous les étages dans différentes aires du tronçon est de la rue Saint-Joseph et de la rue de Xi'an

CONTRE (avec une réserve)

Aucun administrateur n'est pour ou contre l'autorisation intégrale de la modification.

De façon unanime, les administrateurs sont favorables à autoriser l'usage I1, mais défavorables à autoriser l'usage C1.

Des commentaires à l'égard de la modification sont ajoutés :

- Il faut éviter les constructions à hauteur excessive dans ce secteur dans le futur.
- Il faut impliquer la SDC St-Roch dans cette décision

Modification 3 – Autoriser les usages P5 - Établissement de santé sans hébergement et P6 - Établissement de santé avec hébergement dans l'aire près de l'intersection des rues de la Couronne et du Prince-Édouard, pour la clinique Sabsa

UNANIMITÉ

Modification 4 - Réviser le nombre maximal de débits d'alcool permis afin de régulariser deux établissements (Le D'Auteuil et le Deux22)

UNANIMITÉ

## **20-05-8 Mention des correspondances et représentation passées**

- Réception de l'avis de consultation publique pour la nouvelle politique de déneigement de la Ville

Les citoyens sont invités à se prononcer jusqu'au 28 septembre 2020, au <https://maintenance.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/consultations-publiques.aspx>

- Blog

La présidente a pris contact avec la personne qui a réalisé le blog « St-Roch, une histoire populaire » afin de l'utiliser comme lieu d'archivage et de mémoire des travaux accomplis par le CQSR.

- Demande d'appui à la lettre collective pour le parc de proximité

### **RÉSOLUTION CA20-05-52**

CONSIDÉRANT la résolution du conseil de quartier Saint-Roch CA20-01-36 concernant l'appui d'une demande citoyenne de création d'un parc de proximité en transformant un stationnement, situé au coin des rues de la Salle et du Parvis, en cohérence avec le Plan particulier d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la réponse subséquente de la ville disant que la demande de parc coin Parvis/de la Salle était à l'étude en parallèle avec un projet de parc au coin des rues Du Pont et de la Salle;

CONSIDÉRANT que les aménagements et mobilier urbain du parc de la rue Du Pont pourraient être adaptés aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées vivant seules tandis que les aménagements et mobilier urbain du parc de la rue Du Parvis (étant dans le corridor scolaire) pourraient être plutôt adaptés aux jeunes enfants et à leurs parents qui pourraient s'y croiser pour discuter,

SUR PROPOSITION DE Mme Véronique Chabot DUMENT APPUYÉ PAR M. Pierre Maheux, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de quartier Saint-Roch :



SALUE l'initiative de la ville de créer un parc de proximité au coin des rues du Pont et de la Salle;

RÉITÈRE son appui à la création d'un parc de proximité au coin des rues de la Salle et du Parvis, indépendamment de l'autre parc, puisque les usages seraient différents et les deux sont nécessaires dans le quartier et;

INSISTE sur le fait que le quartier est significativement en dessous des pourcentages de surfaces vertes visées par la santé publique et que les deux parcs participeraient à cet effort d'améliorer la qualité de vie par le verdissement.

Adopté.

- Présentation de la nouvelle Politique de la sécurité routière de la Ville

M. Philippe Morissette a assisté à la présentation de la nouvelle Politique de la sécurité routière de la Ville le 8 septembre 2020. Dans le cadre de cette nouvelle politique, des subventions seront accordées aux conseils de quartier et conseils d'établissement scolaires pour réaliser des projets faisant la promotion des nouvelles directives établies par la Ville. Cette dernière suggère entre autres d'établir des dialogues de proximité avec les citoyens du quartier et d'établir des partenariats pour recevoir des enveloppes budgétaires globales. Les critères détaillés du programme de subvention seront acheminés sous peu. Les demandes de subvention doivent être déposées avant le 30 novembre 2020.

## **20-05-9 Varia**

La secrétaire, Mme Michelle Dumas-Paradis, annonce son départ du CQSR. Les administrateurs font une mention spéciale pour son implication de deux ans et demi. Son dévouement et son souci pour les causes sociales sont également soulignées.

## **20-05-10 Levée de l'assemblée**

L'assemblée ordinaire est levée à 22h.